



EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Nombre conseillers :	27
En exercice :	27
Présents :	19
Votants :	23

N°DEL 2023_08_114_6

L'an deux mil vingt-trois, le seize novembre,

Le Conseil Municipal de la Commune de LA CROIX VALMER dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Salle Espace Diamant, sous la Présidence de Monsieur Bernard JOBERT, Maire.

Date de la Convocation du Conseil Municipal : 9 novembre 2023

Objet : PERSONNEL

Création d'un emploi permanent à temps complet

Présents :

René CARANDANTE
Catherine HURAUT
Yves NONJARRET
Stéphanie MECHIN
Jean-Michel VIGNAT
Linda TRIBET
Robert DALMASSO
Michèle CAPDEVIELLE
Gabrielle DALMAS
Marie-Paule MAUDUIT

Jacques BUTTARD
Pierre MONETON
Thierry DOMENACH
Laurence GIORGINI
Adama LACLAVERIE
Julie HIVERT
Roger OLIVIER
Bernard BRUNEL
Catherine BRUNETTO

Pouvoirs :

Bernard JOBERT donne procuration à René CARANDANTE
Brigitte RINAUDO PINEAU donne procuration à Catherine HURAUT
Matthieu TAROT donne procuration à Laurence GIORGINI
Marie-Françoise CASADEI donne procuration à Catherine BRUNETTO

Absents excusés :

Angelo MURA
Chantal MALFAIT

Chloé DE BROUWER
Michaël REBOTIER

Secrétaire de séance :
Madame Linda TRIBET

=====

Vu le code général des collectivités territoriales,
Vu le code général de la fonction publique et notamment les articles L. 332 et L. 422-28
Vu le décret 2019-1414 du 19 décembre 2019 relatif à la procédure de recrutement pour pourvoir des emplois permanents de la fonction publique territoriale ouverts aux agents contractuels,
Vu le budget de la collectivité,
Vu le tableau des effectifs existant ;

Considérant, qu'il convient de créer un emploi permanent pour satisfaire au besoin d'un directeur des ressources et moyens, et que celui-ci peut être assuré par un agent du cadre d'emploi des attachés.

Monsieur René CARANDANTE rappelle au conseil municipal que conformément à l'article L. 313-1 du code général de la fonction publique, les emplois de chaque collectivité et établissement sont créés par l'organe délibérant de la collectivité ou de l'établissement.

Monsieur René CARANDANTE expose qu'il est nécessaire de créer un emploi permanent de directeur des ressources et moyens, avec pour mission principale le pilotage des orientations stratégiques en finances et en ressources humaines, et la conduite de projets.

En raison des tâches à effectuer, il propose au conseil municipal de créer, à compter du 01/06/2024 un emploi permanent relevant de la catégorie hiérarchique A et du cadre d'emploi des attachés, à temps complet. Cet emploi devra être pourvu par un fonctionnaire ou un contractuel.

Il est proposé à l'Assemblée Délibérante :

- **De créer** un poste de Directeur Ressources et Moyen (DRM), à compter du 01/06/2024, dans le cadre d'emplois des attachés, accessible selon les conditions de qualification définies par le statut, pour exercer les fonctions de :
- **Pilotage** des orientations stratégiques en finances et en ressources humaines
- **Conduite** de projets
- **De créer** un emploi à temps complet.

Après le délai légal de parution de la vacance d'emploi pour une durée qui ne peut être inférieure à un mois, sauf cas d'urgence, l'emploi peut également être pourvu par un agent contractuel sur le fondement :

- de l'Article L. 332-14 : Pour les besoins de continuité du service, pour faire face à une vacance temporaire d'emploi dans l'attente du recrutement d'un fonctionnaire.

Ces contrats à durée déterminée ne peuvent être conclus qu'après communication sur la vacance d'emploi et ne peuvent excéder un an, prolongeable dans la limite totale de deux ans, si la procédure de recrutement d'un fonctionnaire n'a pu aboutir.

L'agent recruté par contrat exercera les fonctions définies précédemment. Son niveau de recrutement et de rémunération seront définis en référence au grade d'attaché ou au grade d'attaché principal, échelon 1 à 8 selon expérience.

La dépense correspondante sera inscrite au budget communal.

Le tableau des effectifs de la collectivité est modifié en ce sens et joint à la présente délibération.

Le Conseil Municipal ouï l'exposé de Monsieur René CARANDANTE, et après en avoir délibéré,

Approuve la proposition qui lui a été faite,

à l'unanimité

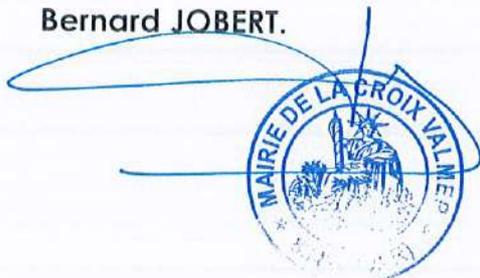
La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Toulon dans un délai de deux mois à compter de sa date de publication.

Le Tribunal Administratif peut être saisi par l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible par le site internet www.telerecours.fr.

Ainsi fait les jour, mois et an ci-dessus,
Suivent les signatures inscrites au registre,

Pour extrait certifié conforme,

**Le Maire,
Bernard JOBERT.**



**La Secrétaire de séance,
Madame Linda TRIBET**



EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Nombre conseillers : 27
En exercice : 27
Présents : 19
Votants : 23

N°DEL 2023_08_114_6

L'an deux mil vingt-trois, le seize novembre,

Le Conseil Municipal de la Commune de LA CROIX VALMER dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Salle Espace Diamant, sous la Présidence de Monsieur Bernard JOBERT, Maire.

Date de la Convocation du Conseil Municipal : 9 novembre 2023

Objet : PERSONNEL

Création d'un emploi permanent à temps complet

Présents :

René CARANDANTE	Jacques BUTTARD
Catherine HURAUT	Pierre MONETON
Yves NONJARRET	Thierry DOMENACH
Stéphanie MECHIN	Laurence GIORGINI
Jean-Michel VIGNAT	Adama LACLAVERIE
Linda TRIBET	Julie HIVERT
Robert DALMASSO	Roger OLIVIER
Michèle CAPDEVIELLE	Bernard BRUNEL
Gabrielle DALMAS	Catherine BRUNETTO
Marie-Paule MAUDUIT	

Pouvoirs :

Bernard JOBERT donne procuration à René CARANDANTE
Brigitte RINAUDO PINEAU donne procuration à Catherine HURAUT
Matthieu TAROT donne procuration à Laurence GIORGINI
Marie-Françoise CASADEI donne procuration à Catherine BRUNETTO

Absents excusés :

Angelo MURA
Chantal MALFAIT

Acte rendu exécutoire après dépôt
en sous Préfecture
Le 20.11.23
Et publication ou notification
Du 20.11.23
PO Le Maire,
B. HURAUT



Chloé DE BROUWER
Michaël REBOTIER

Secrétaire de séance :
Madame Linda TRIBET

=====

Vu le code général des collectivités territoriales,
Vu le code général de la fonction publique et notamment les articles L. 332 et L. 422-28
Vu le décret 2019-1414 du 19 décembre 2019 relatif à la procédure de recrutement pour pourvoir des emplois permanents de la fonction publique territoriale ouverts aux agents contractuels,
Vu le budget de la collectivité,
Vu le tableau des effectifs existant ;

Considérant, qu'il convient de créer un emploi permanent pour satisfaire au besoin d'un directeur des ressources et moyens, et que celui-ci peut être assuré par un agent du cadre d'emploi des attachés.

Monsieur René CARANDANTE rappelle au conseil municipal que conformément à l'article L. 313-1 du code général de la fonction publique, les emplois de chaque collectivité et établissement sont créés par l'organe délibérant de la collectivité ou de l'établissement.

Monsieur René CARANDANTE expose qu'il est nécessaire de créer un emploi permanent de directeur des ressources et moyens, avec pour mission principale le pilotage des orientations stratégiques en finances et en ressources humaines, et la conduite de projets.

En raison des tâches à effectuer, il propose au conseil municipal de créer, à compter du 01/06/2024 un emploi permanent relevant de la catégorie hiérarchique A et du cadre d'emploi des attachés, à temps complet. Cet emploi devra être pourvu par un fonctionnaire ou un contractuel.

Il est proposé à l'Assemblée Délibérante :

- **De créer** un poste de Directeur Ressources et Moyen (DRM), à compter du 01/06/2024, dans le cadre d'emplois des attachés, accessible selon les conditions de qualification définies par le statut, pour exercer les fonctions de :
- **Pilotage** des orientations stratégiques en finances et en ressources humaines
- **Conduite** de projets
- **De créer** un emploi à temps complet.

Après le délai légal de parution de la vacance d'emploi pour une durée qui ne peut être inférieure à un mois, sauf cas d'urgence, l'emploi peut également être pourvu par un agent contractuel sur le fondement :

- de l'Article L. 332-14 : Pour les besoins de continuité du service, pour faire face à une vacance temporaire d'emploi dans l'attente du recrutement d'un fonctionnaire.

Ces contrats à durée déterminée ne peuvent être conclus qu'après communication sur la vacance d'emploi et ne peuvent excéder un an, prolongeable dans la limite totale de deux ans, si la procédure de recrutement d'un fonctionnaire n'a pu aboutir.

L'agent recruté par contrat exercera les fonctions définies précédemment. Son niveau de recrutement et de rémunération seront définis en référence au grade d'attaché ou au grade d'attaché principal, échelon 1 à 8 selon expérience.

La dépense correspondante sera inscrite au budget communal.

Le tableau des effectifs de la collectivité est modifié en ce sens et joint à la présente délibération.

Le Conseil Municipal ouï l'exposé de Monsieur René CARANDANTE, et après en avoir délibéré,

Approuve la proposition qui lui a été faite,

à l'unanimité

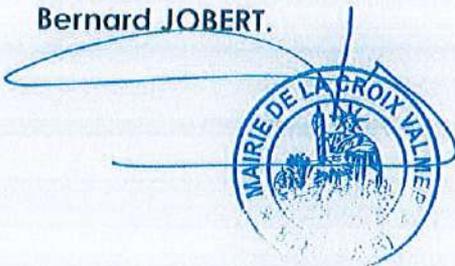
La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Toulon dans un délai de deux mois à compter de sa date de publication.

Le Tribunal Administratif peut être saisi par l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible par le site internet www.telerecours.fr.

Ainsi fait les jour, mois et an ci-dessus,
Suivent les signatures inscrites au registre,

Pour extrait certifié conforme,

Le Maire,
Bernard JOBERT.



La Secrétaire de séance,
Madame Linda TRIBET

Le Maire,
certifie que le présent document,
a été affiché en Mairie le,

20 NOV. 2023

po Le Maire
C. HUURAUT



Annexe TABLEAU DES EMPLOIS PERMANENTS

TOTAL CREES	121
TOTAL POURVUS	112
TOTAL NON POURVUS	9
TOTAL BUDGETISE	121

Article 34 de la loi du 26 janvier 1984

Service	Libellé Emploi	Grade(s) rattaché (s) à cet emploi	Possibilité pourvoir emploi par un non titulaire (L332-8 du CGFP)	Temps de travail du poste	Postes créés ou modifiés		Postes pourvus		Postes vacants
					Nombre ETP	Dates délibération	nbre titulaire	nbre non titulaire	
Direction générale	DGS 20 000 à 40 000 hab	Cadre d'emploi Attaché	OUI	100%	1		1	0	0
	DGA 20 000 à 40 000 hab	Cadre d'emploi Attaché	OUI	100%	1		1	0	0
	DRM DGA 20 000 à 40 000 hab	Cadre d'emploi Attaché	OUI	100%	1	16/11/2023	0	0	1
Ressources humaines	DRH	Cadres d'emploi Rédacteur et Attaché	OUI	100%	1		1	0	0
	Gestionnaires payés carrières	Cadres d'emploi Adjoint administratif et rédacteur	OUI	100%	2		2	0	0
	Gestionnaire absences	Cadres d'emploi Adjoint administratif et rédacteur	OUI	100%	1		1	0	0
	Conseiller en prévention	Cadres d'emploi Adjoint technique et agent de maîtrise	OUI	50%	0.5		0.5	0	0
Administration générale	Chef de service administration générale	Cadres d'emploi Adjoint administratif et rédacteur	OUI	100%	1		1	0	0
	Secrétariat administration générale	Cadres d'emploi Adjoint administratif	OUI	100%	2		2	0	0
	Responsable de l'état civil	Cadres d'emploi Adjoint administratif et rédacteur	OUI	100%	1		1	0	0
	Agent d'accueil	Cadres d'emploi Adjoint administratif	OUI	100%	1		1	0	0
	Agence postale communale	Cadres d'emploi Adjoint administratif	OUI	100%	1	19/01/2023 - 2023_01_002_2	1	0	0
Juridique	Conseiller juridique	Cadres d'emploi Adjoint administratif et rédacteur	OUI	100%	1		1	0	0
Service financier	Directrice de service financier	Cadres d'emploi Rédacteur et Attaché	OUI	100%	1		1	0	0
	Assistant de gestion financière	Cadres d'emploi Adjoint administratif et rédacteur	OUI	100%	3		2	0	1
Aménagement du territoire	Responsable urbanisme	Cadres d'emploi Technicien et Ingénieur	OUI	100%	1		1	0	0
	Resp urbanisme adjoint	Cadres d'emploi Rédacteur	OUI	100%	1	21/09/2021 - 2021_07_90_5	1	0	0
	Agent urbanisme/foncier	Cadres d'emploi Adjoint administratif et rédacteur	OUI	100%	1		1	0	0
	Chargé des risques & incendies	Cadres d'emploi Adjoint administratif et rédacteur	OUI	100%	1		1	0	0
	PNPC agent détaché	Cadres d'emploi Adjoint technique et agent de maîtrise	OUI	100%	1		1	0	0
	Agent surveillance et entretien Pardigon et Cap Lardier	Cadres d'emploi Adjoint technique et agent de maîtrise	OUI	100%	1	20/01/2022-2022_01_001_1	1	0	0
Communication	Agent chargé de la communication	Cadres d'emploi Adjoint administratif et rédacteur	OUI	100%	1		1	0	0
Services Techniques	DST 20 000 à 40 000 hab	Cadre d'emploi Technicien et Ingénieur	NON	100%	1		1	0	0
	Chargé travaux bâtiments	Cadres d'emploi Adjoint technique et agent de maîtrise et Technicien	OUI	100%	1		1	0	0
	Chargée de la commande publique	Cadres d'emploi Adjoint administratif et rédacteur	OUI	100%	1		1	0	0
	Secrétariat	Cadres d'emploi Adjoint administratif et rédacteur	OUI	100%	2		2	0	0
	Chargé des assurances	Cadres d'emploi Adjoint administratif	OUI	100%	1		1	0	0
	Chargé de travaux voirie	Cadres d'emploi Adjoint technique et agent de maîtrise et Technicien	OUI	100%	1		1	0	0
Services informatiques	Responsable du service informatique	Cadres d'emploi Technicien et Ingénieur	OUI	100%	1		1	0	0
	Agent chargé de la maintenance informatique	Cadres d'emploi Adjoint technique	OUI	100%	1	19/01/2023 - 2023_01_002_2	1	0	0
Evenementiel	Responsable service événementiel	Cadre d'emploi Technicien	OUI	100%	1		0	1	0
	Technicien son et lumière	Cadres d'emploi Adjoint technique et agent de maîtrise et Technicien	OUI	100%	2		2	0	0
	Secrétariat	Cadre d'emploi Adjoint administratif	OUI	100%	2		2	0	0
Sport	Chef de bassin	Cadre d'emploi Educteur des APS	OUI	100%	1		1	0	0
	Responsable école de voile	Cadre d'emploi Educteur des APS	OUI	100%	1		0	1	0
	Agent des sports	Cadre d'emploi Educteur des APS et Opérateur des APS	OUI	100%	3		2	0	1
	Chef de poste	Cadres d'emploi Brigadier chef principal et chef de service de PM	OUI	100%	1		1	0	0

REÇU EN PREFECTURE
le 20/11/2023

Application agréée E.legalite.com

Annexe TABLEAU DES EMPLOIS PERMANENTS

TOTAL CREES	121
TOTAL POURVUS	112
TOTAL NON POURVUS	9
TOTAL BUDGETISE	121

Article 34 de la loi du 26 janvier 1984

Service	Libellé Emploi	Grade(s) rattaché (s) à cet emploi	Possibilité pourvoir emploi par un non titulaire (L332-8 du CGFP)	Temps de travail du poste	Postes créés ou modifiés		Postes pourvus		Postes vacants
					Nombre ETP	Dates délibération	nbre titulaire	nbre non titulaire	
Police Municipale	Adjoint au responsable de PM	Cadres d'emploi Brigadier chef principal	OUI	100%	1		1	0	0
	Agent de PM	Cadres d'emploi gardien brigadier et Brigadier chef principal	OUI	100%	13	15/09/2022-2022_07_094_5 (1 poste) 28/02/2023-2023_02_013_9 (1 poste)	12	0	1
	Agent accueil	Cadres d'emploi Adjoint administratif	OUI	100%	1		0	0	1
Affaires scolaires	Directeur du service scolaire	Cadres d'emploi Rédacteur et Attaché	OUI	100%	1		1	0	0
	Secrétaire administratif	Cadre d'emploi Adjoint administratif	OUI	100%	1		1	0	0
	Agent des écoles maternelle (CAP petit enfance)	Cadre d'emploi des ATSEM et agent technique et agent de maîtrise	OUI	100%	4		4	0	0
	Cuisiniers	Cadre d'emploi agent technique et agent de maîtrise	OUI	100%	4		3	0	1
	Adjoint au directeur du service	Cadre d'emploi Adjoint administratif et rédacteur	OUI	100%	1		1	0	0
	Agent d'entretien	Cadre d'emploi agent technique et agent de maîtrise	OUI	100%	13		10	0	3
	Agent technique polyvalent logistique	Cadre d'emploi agent technique et agent de maîtrise	OUI	100%	1		1	0	0
Bibliothèque/Culture	Responsable du service culture	Cadres d'emploi Rédacteur et Attaché	OUI	100%	1		1	0	0
	Agent de bibliothèque	Cadre d'emploi des Adjoints du patrimoine	OUI	100%	2		2	0	0
Cabinet Médical	Secrétaire administratif	Cadres d'emploi Adjoint administratif	OUI	100%	1		1	0	0
Centre Technique Municipal	Responsable du CTM	Cadre d'emploi agent de maîtrise et technicien	OUI	100%	1		1	0	0
	Adjointe au responsable	Cadres d'emploi Adjoint administratif et rédacteur	OUI	100%	1		1	0	0
	Secrétaire administratif	Cadre d'emploi Adjoint administratif	OUI	100%	1	19/01/2023 - 2023_01_002_2	1	0	0
	Chef équipe voirie	Cadre d'emploi agent de maîtrise et technicien	OUI	100%	1		1	0	0
	Agent voirie	Cadre d'emploi agent technique et agent de maîtrise	OUI	100%	8		8	0	0
	Chef équipe bâtiment	Cadre d'emploi agent de maîtrise et technicien	OUI	100%	1		1	0	0
	Agent bâtiment	Cadre d'emploi agent technique et agent de maîtrise	OUI	100%	6		6	0	0
	Chef équipe espaces verts	Cadre d'emploi agent de maîtrise et technicien	OUI	100%	1		1	0	0
	Agent espaces verts	Cadre d'emploi agent technique et agent de maîtrise	OUI	100%	5		5	0	0
	Chef équipe mécanique	Cadre d'emploi agent de maîtrise et technicien	OUI	100%	1		1	0	0
	Acheteur public	Cadre d'emploi agent technique et agent de maîtrise	OUI	100%	1		1	0	0
	Coordinateur Cellule transport	Cadres d'emploi Adjoint technique et agent de maîtrise	OUI	50%	0,5		0,5	0	0
	Chauffeur de bus	Cadres d'emploi Adjoint technique et agent de maîtrise	OUI	100%	2		2	0	0
	Occupation domaine public	Agent chargé des marchés	Cadres d'emploi Adjoint technique et agent de maîtrise et technicien	OUI	100%	2		2	0

121

110

2

9

Pour rappel : Article L313-1 du CGFP "Les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés par l'organe délibérant de la collectivité ou de l'établissement.

La délibération précise le grade ou, le cas échéant, les grades correspondant à l'emploi créé. Elle indique, le cas échéant, si l'emploi peut également être pourvu par un agent contractuel sur le fondement de l'article L332-8. Dans ce cas, le motif invoqué, la nature des fonctions, les niveaux de recrutement et de rémunération de l'emploi créé sont précisés.

Aucune création d'emploi ne peut intervenir si les crédits disponibles au chapitre budgétaire correspondant ne le permettent."

REÇU EN PREFECTURE

le 20/11/2023

Application agréée E-legalite.com

21_RP-083-218500481-20231116-DEL114_6-DE